



Commission des Championnats

Réunion du 11 mars 2020 - PV N°23

PRESENTS : MM. RAINIER Christian (Président) - MEYLEU Jacques

EXCUSES : Mme COMBEAU Anne-Marie - MM. COMBEAU Jean-Jacques - DOUGNAC Daniel -
PLU Dominique

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV.2 des R.P. du District).

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DES 07 ET 08.03.2020

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS

DISCIPLINE

DEPARTEMENTAL 1

N°50817.2 RIBERAC - PRIGONRIEUX 2

DEPARTEMENTAL 4

ELITE Poule F N°53368.1 RIBERAC 3 - CHANCELADE MARSAC 2

STATUTS ET REGLEMENTS

DEPARTEMENTAL 4

ELITE Poule F N°53368.1 RIBERAC 3 - CHANCELADE MARSAC 2

FEUILLES DE MATCHS ENVOIS TARDIFS OU LETTRES TAXEES

FUTSAL SENIORS

N°52235.1 COTEAUX PECHARMANT

FEMININES A 11 INTERDISTRICTS

N°51385.2 BERGERAC PEERIGORD 2